

Préface

Pour les juridictions de l'Union européenne, l'année 2011 fut avant tout une année marquée par l'intensité de l'activité juridictionnelle. Avec 1 569 affaires introduites et 1 518 affaires clôturées, la Cour de justice de l'Union européenne voit le contentieux porté et réglé devant ses trois juridictions s'accroître de façon notable. L'Institution ne peut que se réjouir de cette évolution qui témoigne de la confiance des juridictions nationales et des justiciables vis-à-vis des juridictions de l'Union. Cependant, cet accroissement du volume du contentieux requiert une certaine vigilance de la part tant de la Cour de justice de l'Union européenne que des autorités législatives de l'Union afin de ne pas compromettre l'efficacité du système juridictionnel de cette dernière et de continuer à servir les citoyens européens de manière optimale.

Dans cet esprit, la Cour de justice a, lors de l'année écoulée, proposé une série de modifications de son statut et une refonte complète de son règlement de procédure dans un souci, d'une part, d'améliorer son efficacité et sa productivité ainsi que celles du Tribunal et, d'autre part, de moderniser ses procédures.

En 2011, ce sont également trois chantiers informatiques d'envergure, destinés principalement à rapprocher la Cour du citoyen, qui ont été menés à bon terme. L'ouverture du système e-Curia permettant le dépôt et la signification d'actes de procédure par voie électronique, le lancement d'un nouveau moteur de recherche de la jurisprudence plus performant, et la mise en ligne du catalogue de la bibliothèque de la Cour œuvrent à rendre la Cour de justice plus accessible et plus transparente.

L'année écoulée a vu aussi le départ du Président et de deux Membres du Tribunal de la fonction publique dans le cadre de son renouvellement partiel ainsi que le départ d'un Membre de la Cour et d'un Membre du Tribunal.

Le présent rapport offre une présentation complète de l'évolution et de l'activité de l'Institution durant l'année 2011. Le lecteur constatera qu'une partie substantielle du rapport est consacrée à des exposés succincts mais exhaustifs de l'activité juridictionnelle proprement dite de la Cour de justice, du Tribunal et du Tribunal de la fonction publique. Des données statistiques propres à chaque juridiction viennent compléter et illustrer l'analyse juridictionnelle.

Je me permets de saisir cette occasion pour remercier vivement les collègues des trois juridictions ainsi que l'ensemble du personnel de la Cour de justice pour le travail remarquable qu'ils ont accompli durant cette année exceptionnellement exigeante.



V. Skouris
Président de la Cour de justice